

VIVIERS-LES-MONTAGNES
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE
NOTE DE SYNTHESE
(Délibération du conseil municipal du 31/03/2022)

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Viviers-Lès-montagnes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections : fonctionnement et investissement.

Le compte administratif de la commune a été voté le 31 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur le Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- La section investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelque fois pluriannuelles

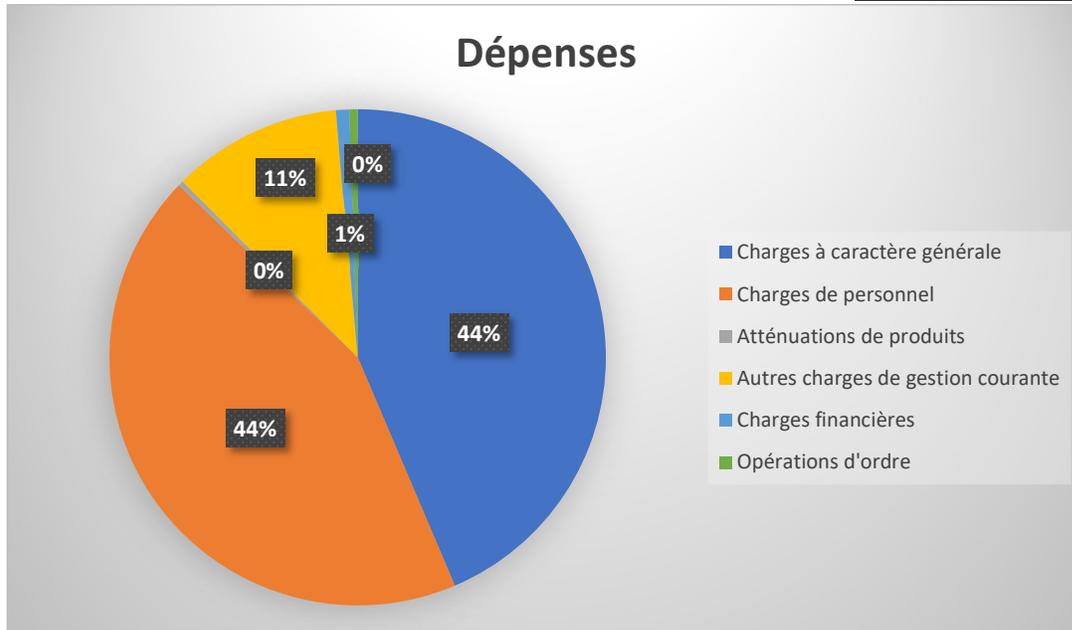
Les chiffres clés 2021

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité s'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Dépenses de fonctionnement : 930 435.52€
- Recettes de fonctionnement : 1 088 148.16€
- Report excédent (2020) : 409 972.39€
- Résultat de fonctionnement : + 567 685.03€

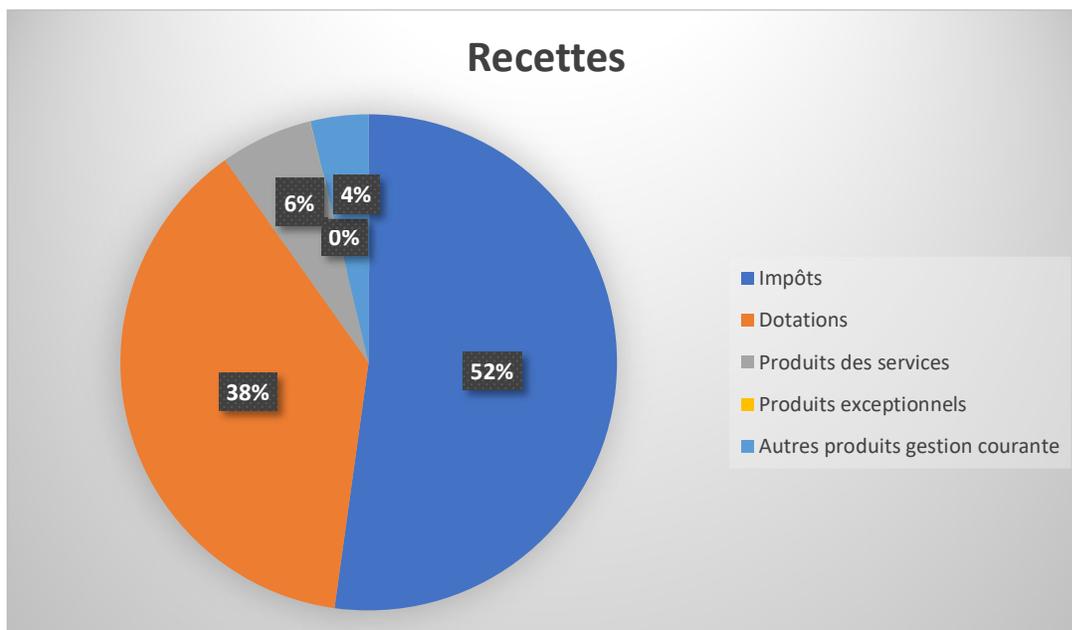
Les dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et assimilés
- Autres charges de gestion courante (cotisations patronales, subventions aux associations, subvention CCAS, indemnité élus,)
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre : amortissements



D'où viennent les recettes réelles de fonctionnement 2021 ?

- Des impôts payés par les contribuables (foncier bâti et non bâti)
- Des dotations de l'Etat, Région, Département et subventions d'organismes divers
- Des produits des services (périscolaire, concessions, abonnements, portage de repas, locations salles, ...)
- Revenus des immeubles (produit de gestion courante)



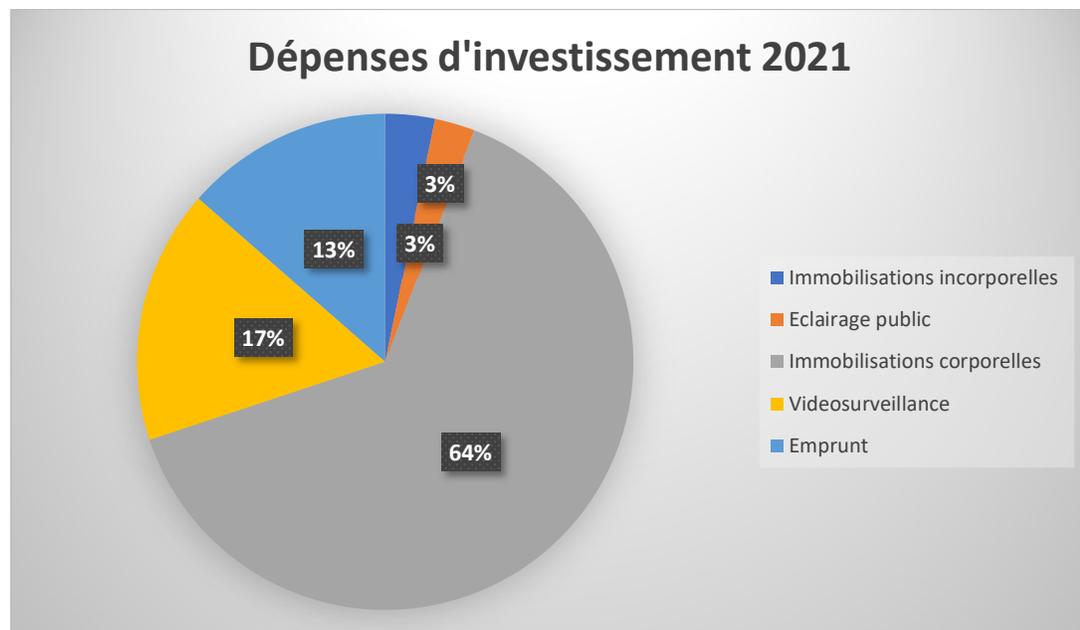
Les recettes de fonctionnement restent stables chaque année. Les dotations de l'Etat pour la commune de Viviers-Lès-Montagnes augmente légèrement en euro constant depuis 2018.

Les chiffres clés 2021 - section investissement

- Dépenses d'investissement : 516 961.20€
- Recettes d'investissement : 162 814.73€
- Report excédent (2020) : 206 917.81€
- Résultat d'investissement 2021 : - 147 228.22€

Les dépenses d'investissement

- Immobilisations incorporelles (frais d'études, site internet,...)
- Eclairage public
- Immobilisations corporelles (plantation arbres, achats biens immobiliers, achats de matériel, matériel de bureau, informatique, travaux, installations, agencement bâtiments,)
- Vidéosurveillance
- Emprunt : remboursement du capital

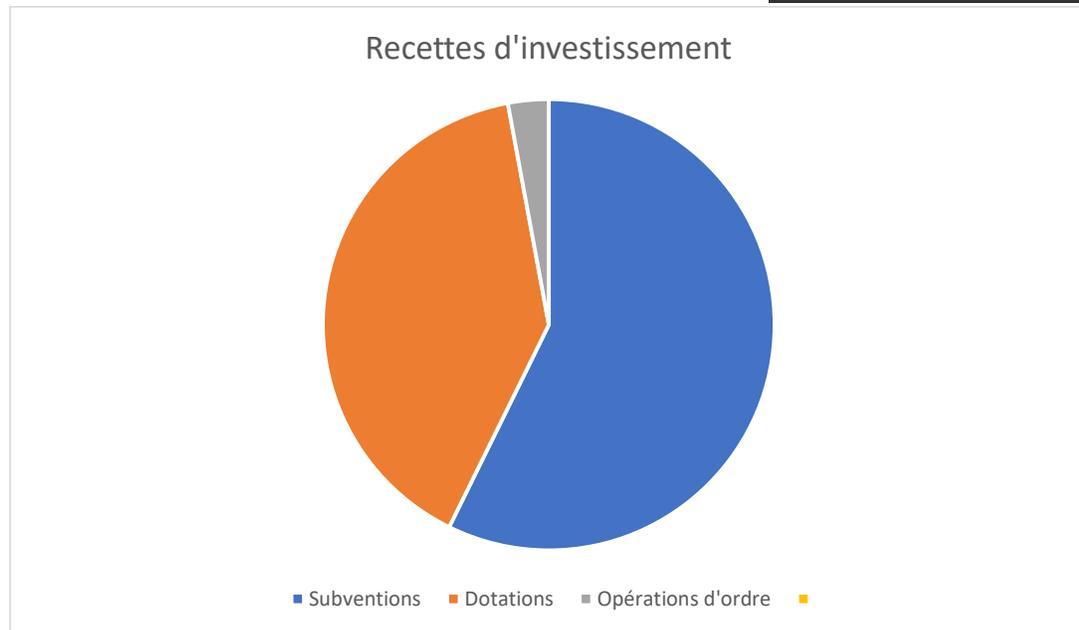


Au montant des dépenses réelles payées en 2021, il faut rajouter, les dépenses engagées et mises en Reste A Réaliser (RAR) au budget 2022. Les RAR s'élèvent ainsi à 225 227.94€.

Les recettes d'investissement :

Les recettes en Reste A Réaliser 2021 correspondent à 133 773.28€.

- Subventions d'investissement : Etat, Département, Communauté de communes,
- Dotations : FCTVA et Taxes d'aménagement
- Opérations d'ordre : amortissements et transferts de section à section



Les chiffres clefs 2021

La commune de Viviers-Lès-Montagnes n'a pas fait d'emprunt pour financer les investissements du budget principal cette année non plus.

Le capital restant dû des emprunts est donc une charge à la marge du budget général.

L'encours de la dette par habitant s'élève à 208.52€ au 31/12/2021, soit 416 198.87€ partagés entre quatre prêts :

- Aménagement du centre bourg1 (2010-2025)
- Aménagement du centre bourg2 (2010-2025)
- Le cabinet médical (2011-2026)
- Aménagement et extension du groupe scolaire (2018-2028)

La commune est de fait très peu endettée :

- Intérêts du capital 2021 : 7 331.64€
- Capital remboursé 2021 : 67 655.52€

Fait à Viviers-Lès-Montagnes, le 31 mars 2022

Le maire, Alain VEUILLET

